





**Ce feuillet doit être impérativement distribué au licencié**

**ASSURANCES**  
**CONTRAT DE BASE DOMMAGES CORPORELS FTT**

COVEA RISKS garantit l'ensemble des licenciés de la Fédération Française de Tennis de Table

Le soussigné déclare avoir pris connaissance de l'extrait des conditions générales proposées par la FTT figurant sur le site WEB de la FTT à l'adresse www.ftt.com, rubrique « administratif » et des assurances qui lui sont proposées notamment une assurance dommage corporel de base et garanties complémentaires.

**L'assurance dommage corporel « garantie de base » au tarif de 0,20 €**

**Pourquoi souscrire une garantie individuelle accidents ?**

Parce que la garantie Responsabilité Civile ne garantit pas vos propres dommages.  
Parce que la souscription de cette assurance vous offre de nombreux avantages pour une cotisation minimale (0,20€).  
Ce montant est compris dans le prix de la licence fédérale, de chaque catégorie.  
Parce que vous pourrez percevoir un capital ou un remboursement de frais médicaux en complément des indemnités versées par votre organisme social.

Parce que vous serez garanti sans franchise en complément de la sécurité sociale pour vos frais de traitement et pour des prestations telles le forfait journalier, des frais de transport non pris en charge par la sécurité sociale et pour des frais dentaires (selon barème prévu au contrat).

Parce que vous pouvez profiter des garanties complémentaires à tarif négocié par la fédération.

**Une pratique sportive vous expose nécessairement à des dommages corporels et il est donc important de se protéger par la souscription d'une assurance adaptée, à tarif négocié par la Fédération.**

- Je souhaite souscrire à la garantie facultative de base « dommage corporel » à 0,20 € que je règle avec ma licence
- Je ne souhaite pas souscrire à la garantie facultative de base « dommage corporel ». Je n'acquiesce pas le montant de la prime d'assurance correspondante et ne bénéficierai d'aucune indemnité au titre du contrat dommages corporels.

Le soussigné qui ne souhaite pas souscrire à l'assurance « dommage corporel » proposée reconnaît avoir été informé des risques encourus lors de ses participations aux matchs. Il déclare expressément avoir pris connaissance des dispositions relatives à l'assurance exposées ci-dessus.

**Possibilité de souscrire aux garanties complémentaires si adhésion à la garantie de base « Assurance Dommage Corporel » à**

**0,20 €**

**(âge limité à 70 ans pour les garanties décès – invalidité)**

A	GARANTIE BRONZE	GARANTIE ARGENT	GARANTIE OR
Capitaux <u>décès</u>	7 600 €	15 300 €	23 000 €
Capitaux <u>invalidité</u> en cas d'accident corporels	15 300 €	30 500 €	46 000 €
Indemnité <u>journalière</u> Franchise 3 jours, Duré maxi. 365 jours, Age à partir de 16 ans et moins de 65 ans	NEANT	15 €	23 €
Frais médicaux	<b>NEANT</b>	<b>NEANT</b>	50 % du régime conventionné de la SS
Cotisations complémentaires T.T.C.	8 €	13 €	20 €

Le formulaire de souscription est disponible en consultation et téléchargement sur le site web de la FTT à l'adresse à l'adresse www.ftt.com, rubrique « administratif - Le contrat d'assurance. Il est également disponible par écrit auprès du responsable de votre club et sur simple demande auprès de votre comité, votre ligue ou de la FTT.

Signature du titulaire ou du représentant légal

Dossier saisi par : (initiales)	SPID		Scan Fi		Scan Ch
------------------------------------	------	--	---------	--	---------

Cadre ci-dessus réservé à l'ASUL Lyon 8è TT

**Certificat médical**

(A remplir par le médecin examinateur ou joindre un certificat médical séparé)

Je soussigné(e),

Docteur :

N° ordre :

Certifie avoir examiné

M :

Et n'avoir constaté à ce jour aucune contre-indication à la pratique du Tennis de Table en compétition.

Fait à  le

Cachet et signature du médecin :

**2ème Certificat médical si pratique Handisport ou Sport Adapté :**

**Certificat médical**

(A remplir par le médecin examinateur ou joindre un certificat médical séparé)

Je soussigné(e),

Docteur :

N° ordre :

Certifie avoir examiné

M :

Et n'avoir constaté à ce jour aucune contre-indication à la pratique du Tennis de Table en compétition.

Fait à  le

Cachet et signature du médecin :

# PLANNING des ENTRAINEMENTS : Saison 2015 - 2016

	LUNDI			MARDI		MERCREDI			JEUDI			VENDREDI			SAMEDI		
						13h30											
14h						1											14h
						VT											
15h							15h										15h
							2										
							VT										
16h						16h30											16h
						4	16h30								9h	9h	
						VT	7								4	7	
								16h45									
17h								1									17h
								Mpl									
								?									
18h						18h	18h	18h				18h	18h	18h			18h
						8	5	9				5	8	M-P			
						VD	TP	VT				?	SF	Mpl MR			
19h	19h	19h	19h	19h	19h				19h	19h	19h			18h30			19h
	6	9B	9A	LI					6	9B	9A			F			
														VD			
20h						20h	20h	20h				20h	20h	20h30			20h
						LO								LI			
						TP + VD											
21h	21h	21h	21h	21h30	21h30				21h	21h	21h						21h
22h						22h	22h										22h

### Reprise 15-16

16/09/2015  
 11/09/2015  
 18/09/2015  
 16/09/2015  
 16/09/2015  
 09/09/2015  
 04/09/2015  
 03/09/2015  
 09/09/2015  
 04/09/2015  
 03/09/2015  
 03/09/2015

- LI : ouverture de la salle principale en libre (pour tous les adhérents)
- LO : loisirs (entraînement semi-dirigé les mercredis dans la salle principale, pratique libre les vendredis dans la salle secondaire)
- F : féminines (tous ages)
- M-P : mini-ping (4-7 ans)
- 1 : débutants jeune (poussins-benjamins)
- 2 : débutants jeune (minimes-cadets)
- 4 : jeunes compétition (poussins-benjamins)
- 5 : jeunes compétition (minimes-cadets)
- 6 : compétition juniors-séniors (débutants à départemental)
- 7 : jeunes compétition intensif (poussins-benjamins)
- 8 : jeunes compétition intensif (minimes-cadets)
- 9B : compétition juniors-séniors (départemental à régional)
- 9A : compétition juniors-séniors (régional à national)

MR = Mickaël ROCHE
VD = Vincent DUPEUBLE
SF = Sylvain FERRIERE
VT = Vincent TRINQUIER
TP = Thibault PALKA
MA = Mickaël ARMONY

Mpl : salle de Montplaisir

